

## CHAPITRE 1 — RÈGLEMENT GÉNÉRAL

### 1.1 — Bienveillance et sécurité dans les HDB's Arena

Les HDB's Arena doivent accueillir chaque participant avec professionnalisme, bienveillance et dans des structures adaptées et sécurisées.

Tous les participants doivent adopter un comportement approprié à la pratique du DCF, fondé sur :

- le respect ;
- le fair-play ;
- la bonne foi ;
- la sécurité des chiens, des personnes et des installations.

L'utilisation de méthodes, outils ou comportements coercitifs est strictement interdite dans l'enceinte des HDB's Arena.

Sont notamment interdits :

- les leurres en vraie fourrure ;
- les animaux morts ou vivants utilisés comme leurres ;
- tout acte ou pratique mettant volontairement le chien en danger.

En cas de faits graves concernant la sécurité ou le bien-être d'un chien, la situation peut être transmise au **Comité DCF**, qui décidera des suites éventuelles.

Ça remplace avantageusement l'actuelle phrase disant directement que « la Fédération peut prononcer une exclusion », y compris pour des faits extérieurs aux arénas.

### 1.2 — Tolérance zéro et comportements interdits

Une tolérance zéro s'applique notamment en cas :

- de violence physique envers un chien ;
- d'insultes ou propos déplacés envers un juge, un bénévole, un responsable d'aréna ou un participant ;
- de comportement mettant volontairement en danger un chien ou une personne ;
- d'état d'ébriété ou de consommation de substances illicites incompatible avec la participation à l'événement.

Pendant une compétition, le juge peut prendre les **mesures sportives immédiates** prévues par le règlement :

- interrompre un passage ;
- attribuer une croix lorsque le règlement le prévoit ;
- exclure le binôme de l'agrès ;
- demander son retrait de la compétition lorsqu'une situation de sécurité l'exige.

Toute sanction allant au-delà de l'événement ou ayant un caractère temporaire ou définitif relève du **Comité DCF**.

Aucun remboursement ne pourra être exigé lorsqu'une exclusion de l'événement est prononcée pour motif disciplinaire ou de sécurité.

Là, on corrige surtout l'ambiguïté actuelle entre le pouvoir du juge et une exclusion durable.

### 1.3 — Responsabilité du conducteur du chien

Le conducteur, qu'il soit propriétaire ou handler, reste responsable de la gestion de son chien pendant toute sa présence dans une HDB's Arena ou sur un événement DCF.

Le chien doit :

- être identifié ;
- être en état de santé compatible avec la pratique ;
- être physiquement apte à l'effort demandé.

Pendant un passage :

- aucune laisse, longe ou autre attache ne doit rester fixée au chien ;
- le conducteur doit adapter sa pratique à l'état physique du chien, à sa fatigue et aux conditions extérieures.

### 1.4 — Rôle, obligations et indépendance des HDB's Arena

Les HDB's Arena doivent garantir :

- des structures sécurisées et entretenues ;
- du matériel conforme aux normes DCF : dimensions, couleurs et sécurité ;
- un contrôle complet du matériel avant chaque CUP ou événement officiel ;
- un parc de détente adapté, comprenant :
  - une surface cohérente avec le nombre de chiens présents ;
  - un grillage de **1,20 m minimum** avec un portail adapté et sécurisé ;
  - un seau et une pelle pour le ramassage des déjections, les sacs étant interdits dans le parc ;
  - une implantation hors de la vue des agrès afin de favoriser le calme des chiens ;
  - une surveillance obligatoire par le responsable du chien pendant toute la durée de présence dans le parc ;
  - une durée d'accès limitée afin de permettre la rotation et l'accès à tous les participants.

Un podium est obligatoire pour les remises de prix :

- les marches doivent être espacées d'au moins **1 m** entre chaque position ;
- cette distance peut être adaptée lorsque les photos sont réalisées avec un seul chien par marche.

Pour chaque agrès en cours, une pelle à déjections doit être disponible à proximité immédiate.

En cas de déjection, aucun passage ne pourra être réalisé tant que le ramassage n'a pas été effectué par le propriétaire du chien.

Les installations sont validées une première fois par le contrôleur technique. Ensuite, chaque HDB's Arena s'engage à maintenir les installations et le matériel conformément aux normes DCF en vigueur.

### Obligations administratives et réglementaires

Chaque HDB's Arena reste responsable des démarches administratives et réglementaires applicables à sa structure et aux événements qu'elle organise.

En France, certaines démarches peuvent notamment relever de la **DDPP** ou de toute autre autorité compétente.

Pour les HDB's Arena situées à l'étranger, les obligations peuvent être différentes et doivent être réalisées conformément à la réglementation et aux autorités compétentes du pays concerné.

### **Indépendance des HDB's Arena**

Les HDB's Arena restent indépendantes pour tout ce qui concerne :

- leurs cours et leur pédagogie ;
- leurs cartes ou formules d'entraînement ;
- leurs produits et services complémentaires ;
- leur matériel propre ;
- leur organisation interne.

Le paiement des prestations proposées par les HDB's Arena — cours, cartes, produits, matériel ou autres services — relève de leur responsabilité pleine et entière.

**L'association DCF n'intervient pas dans leur gestion interne.**

## **1.5 — Activités concernées**

Le présent règlement s'applique aux activités DCF organisées dans les HDB's Arena ou sous le cadre de l'association DCF, notamment :

- les entraînements ;
- Puppy Time ;
- DCF School ;
- les CUP ;
- l'Open ;
- la Finale ;
- les démonstrations et événements DCF.

La participation à une activité DCF implique le respect des règlements applicables.

## **1.6 — Conditions de participation**

### **1.6.1 — Licence DCF**

Pour pratiquer le DCF dans une HDB's Arena, en entraînement comme en compétition, le chien doit disposer d'une **licence DCF valide**.

La licence DCF fonctionne comme une adhésion à l'association. Elle permet de pratiquer le DCF et de se rendre dans les différentes HDB's Arena du réseau, dans le respect du règlement et du fonctionnement propre à chaque structure.

Le montant de la licence est fixé à **25 €**.

La licence est valable pour la saison en cours et reste valide **jusqu'à la fin du mois au cours duquel se déroule la Finale**.

Elle ne doit pas être assimilée à une assurance individuelle couvrant automatiquement le pratiquant ou le chien.

### 1.6.2 — Découverte et Puppy Time

Afin de découvrir le DCF, chaque binôme peut effectuer une **première séance d'initiation sans licence**.

Le **Puppy Time**, activité d'initiation non compétitive destinée aux jeunes chiens, n'est pas soumis à l'obligation de licence. Le chapitre 5 le prévoit déjà expressément.

Au-delà de ces cas de découverte, la licence DCF est nécessaire pour pratiquer régulièrement dans une HDB's Arena.

### 1.6.3 — Chiens soumis à une réglementation particulière

Pour les chiens concernés par une réglementation spécifique, le conducteur doit être en mesure de présenter les documents nécessaires à leur participation.

Pour les chiens assimilables à la **catégorie 1**, la diagnose doit être disponible lors des événements DCF lorsque celle-ci est requise. En l'absence du document demandé, la participation peut être refusée.

Pour les chiens aux oreilles coupées, un **certificat d'otectomie valable** doit pouvoir être présenté. À défaut, le chien peut être refusé sur l'événement.

Pour les HDB's Arena situées hors de France, les obligations applicables sont celles prévues par la réglementation du pays concerné.

### 1.6.4 — Tarifs des événements DCF

Les tarifs des événements officiels DCF sont fixés par l'association et sont identiques pour l'ensemble des HDB's Arena :

- **DCF School : 20 €**
- **Puppy Time : 10 €**
- **DCF CUP : 35 €**
- **Open : 40 €**
- **Finale : 40 €**

### 1.6.5 — Sanctions liées à la participation

En cas de :

- **maltraitance**,
- **abandon**,
- **violence** ou comportement dangereux,
- **mise en danger du chien**,
- **propos inappropriés** envers les juges, officiels, bénévoles ou participants,

la Fédération et/ou le juge peut décider :

- **l'exclusion immédiate** de l'épreuve ou de l'événement,
- et, selon la gravité, une **exclusion temporaire ou définitive de la Fédération, sans remboursement** des droits engagés.

## 1.7 — Photographies, vidéos et communication

Les photographes professionnels souhaitant intervenir lors d'un événement DCF doivent obtenir l'autorisation préalable de l'aréna organisatrice ou de l'association DCF, selon l'événement concerné.

Des photographies ou vidéos peuvent être réalisées lors des activités et événements DCF à des fins de communication, de promotion ou d'illustration :

- par l'HDB's Arena organisatrice ;
- par l'association Dog Cross Federation.

L'utilisation d'une image permettant d'identifier une personne doit respecter les autorisations recueillies et les règles applicables au droit à l'image.

Toute personne ne souhaitant pas apparaître sur les supports de communication est invitée à le signaler à l'organisation.

## 1.8 — Évolution du règlement

Le règlement DCF peut évoluer afin de tenir compte de la sécurité, de l'évolution de la discipline, de l'organisation des événements et des obligations réglementaires.

Les modifications sont validées par le **Comité DCF**. En cas de nécessité immédiate, notamment pour des raisons de sécurité, une mesure provisoire peut être appliquée puis soumise au Comité DCF.

Les modifications importantes peuvent également être présentées lors de l'Assemblée Générale.

Toute nouvelle version est communiquée aux HDB's Arena et publiée sur les supports officiels de la DCF.

**Version actuellement en vigueur : décembre 2025.**

Et quand la nouvelle mouture sera validée, on remplacera simplement cette dernière ligne par la **date de validation de la nouvelle version**.